

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5526

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension de l'IUT B - Travaux de réhabilitation de bâtiment- Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5241 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics, pour les travaux des lots n° 2, 3, 7, 12, 13, 15 et 18 de réhabilitation de bâtiment de l'IUT B à Villeurbanne.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 juillet 2007, a classé premières, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 2, déconstruction : entreprise Valgo pour un montant de 169 335,00 € HT, soit 202 524,66 € TTC ;
- lot n° 3, maçonnerie, gros oeuvre : entreprise Ruiz pour un montant de 454 124,80 € HT, soit 543 133,26 € TTC ;
- lot n° 12, revêtements de sols souples : entreprise Sols modernes pour un montant de 121 115,74 € HT, soit 144 854,43 € TTC, correspondant à la solution de base et aux options 1 et 2 ;
- lot n° 15, VRD : entreprise Perrier TP pour un montant de 153 330,05 € HT, soit 183 382,74 € TTC, correspondant à la solution de base et aux options 1, 2 et 3 ;
- lot n° 18, électricité, courants forts, courants faibles : entreprise Brunet pour un montant de 318 658,30 € HT, soit 381 115,33 € TTC, correspondant à la solution de base et à l'option ;
- lot n° 7, métallerie, serrurerie : aucune offre n'ayant été remise pour ce lot, le représentant du pouvoir adjudicateur l'a déclaré sans suite.

La consultation concernant le lot n° 13 : carrelages, faïences nécessitant une nouvelle phase de négociation, ce lot sera attribué ultérieurement.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux de réhabilitation de bâtiment de l'IUTB à Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2, déconstruction : entreprise Valgo pour un montant de 169 335,00 € HT, soit 202 524,66 € TTC ;
- lot n° 3, maçonnerie, gros œuvre : entreprise Ruiz pour un montant de 454 124,80 € HT, soit 543 133,26 € TTC ;
- lot n°12, revêtements de sols souples : entreprise Sols modernes pour un montant de 121 115,74 € HT, soit 144 854,43 € TTC, correspondant à la solution de base et aux options 1 et 2 ;
- lot n° 15, VRD : entreprise Perrier TP pour un montant de 153 330,05 € HT, soit 183 382,74 € TTC, correspondant à la solution de base et aux options 1, 2 et 3 ;
- lot n° 18, électricité, courants forts, courants faibles : entreprise Brunet pour un montant de 318 658,30 € HT, soit 381 115,33 € TTC, correspondant à la solution de base et à l'option.

2° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 0 458 119 - fonction 23 - opération 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,